

caractère d'urgence à cette proposition du fait de la tenue prochaine de la Conférence des pays du Commonwealth à Colombo.

Le communiqué publié à l'issue de la Conférence de Colombo renfermait les indications suivantes au sujet de la collaboration européenne:

... Les délégués à la Conférence ont été mis au courant de la situation politique actuelle de l'Europe et du Moyen-Orient, ainsi que des mesures destinées à favoriser une collaboration plus étroite, en matière économique et politique, entre les pays de l'Europe occidentale, ainsi qu'entre ces pays d'une part et les États-Unis et le Canada d'autre part. Les délégués à la Conférence ont reconnu qu'il n'y a pas nécessairement incompatibilité entre la politique suivie par le Gouvernement du Royaume-Uni vis-à-vis de l'Europe occidentale et le maintien des liens traditionnels qui unissent le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth.

Le 21 mars, les représentants du Royaume-Uni à la Commission des Affaires générales, réunie à Strasbourg, ont répondu à la demande formulée en décembre par la Commission, en s'inspirant de ce passage du communiqué de Colombo.

Le Canada et la collaboration européenne

En plus de souscrire à la partie du communiqué de Colombo relative à l'intégration européenne, le Gouvernement canadien a manifesté un vif intérêt au mouvement lui-même. Le 16 novembre 1949, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarait à la Chambre des communes qu'il fallait placer parmi les signes encourageants du relèvement européen la première réunion du Conseil de l'Europe, lequel, « dès les débuts, a su mener à bien une tâche difficile ».

En ce qui concerne les aspects économiques de l'intégration européenne, le Gouvernement a déclaré qu'il voit dans la perspective d'une collaboration économique entre les pays de l'Europe occidentale un moyen pour le continent européen de se remettre sur pied et « de jouer à nouveau dans le monde le grand rôle que lui assignent son histoire et l'esprit inventif de ses populations ».

On admet généralement que le Conseil a eu un heureux début et que son activité, depuis sa réunion de Strasbourg, a été féconde. D'autre part, les discussions qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée et du Comité des ministres ainsi qu'entre ces derniers et le Comité permanent de l'Assemblée ont permis de mieux discerner les questions importantes qui se posent et ont souligné les problèmes d'ordre constitutionnel et politique auxquels elles donnent lieu.

Au sein de l'Assemblée, dont les membres ne sont responsables envers aucune autorité constituée, une scission assez nette s'est opérée entre, d'une part, ceux qui appuient la thèse fédéraliste et voudraient qu'on élabore immédiatement une constitution créant un gouvernement européen qui s'attaquerait aux divers problèmes relatifs à l'unification et, d'autre part, ceux qui préconisent une plus grande mesure de prudence et d'empirisme. Ces derniers préfèrent aborder les divers problèmes de la coopération à tour de rôle et mettre sur pied au fur et à mesure les organismes nécessaires.

Au Comité des ministres, dont les membres sont responsables envers leurs gouvernements respectifs, la majorité a penché vers la deuxième attitude. On perçoit donc une certaine tension entre l'Assemblée et le Comité des ministres